



**COMMUNIQUE
DE PRESSE
de Jacques MYARD
Membre Honoraire du Parlement
Maire de Maisons-Laffitte
Président du Cercle Nation et République**

Le 8 JUILLET 2019

A/S : Incendie du SIAAP du 3 Juillet / Réunion en Sous-Préfecture sous la présidence de JJ Brot, Préfet des Yvelines

Afin de faire le point sur l'incendie du SIAAP du 3 Juillet dernier, le Préfet des Yvelines Jean-Jacques BROT a présidé une réunion en sous-préfecture à laquelle participaient tous les maires, élus et associations des villes proches de l'usine de traitement des eaux usées.

De cette réunion, j'en retiens les points les plus importants suivants :

- Le feu a concerné le traitement de clarifloculation qui se situe en début de traitement et permet l'élimination du phosphore.
- Le feu a duré plusieurs jours et ce n'est que le 9 Juillet que les experts pourront accéder à l'intérieur du bâtiment, les causes de l'incendie demeurent aujourd'hui inconnues.
- L'usine de clarifloculation est constituée de colonnes en plastique qui contiennent du FeCl (les chimistes me donneront la formule exacte) qui est corrosif, c'est ce plastique qui en brûlant a provoqué les fumées noires qui se sont dirigées vers Maisons-Laffitte.
- Le rejet en Seine a provoqué la mort de plusieurs tonnes de poissons, le SIAAP s'est engagé à faire le ramassage de ces poissons qui a déjà commencé, il doit aussi effectuer des opérations de frayage pour le repeuplement piscicole.
- D'ores et déjà des mesures sont prises pour qu'un minimum de 13,5 m³ d'eaux usées soit effectivement traité sur le site sans rejet, la norme avant l'incendie est de 15m³, les autres usines Valenton, Colombes, les Grésillons prennent une partie des eaux non traitées sur le site de Seine Aval.
- Des mesures des eaux de la Seine sont régulièrement effectuées et seront consultables sur le site de la préfecture des Yvelines et du SIAAP.
- Les mesures sur l'éventuelle toxicité des fumées n'ont pas permis de déceler un danger pour les hommes, le taux de chlore étant très bas, j'en avais été informé dès 20 h sur Maisons-Laffitte le jour de l'incendie.

Cela étant, il reste des points majeurs à résoudre sur lesquels je suis intervenu en réunion :

- C'est tout d'abord l'alerte du danger, j'ai été plus rapidement informé que lors de l'incendie précédent, mais il faut que l'alerte soit plus rapide;
- Mais surtout nous devons avoir des dispositifs d'information de la population en cas de nécessité de confinement ou de déplacement. C'est là où nous allons devoir trouver des moyens d'alerte.

Le dossier demeure plus que jamais une priorité, le préfet nous convie à une prochaine réunion le 15 Juillet à 16 H.

Très cordialement

Jacques Myard